

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Henry, : Mme Céline Le Dortz M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Mme Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton , Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bélin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Mme Estelle Ragaleux.

Date de convocation : 31 août 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

036-2026	ATELIER TECHNIQUE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - CONVENTION
-----------------	---

Le maire présente la convention du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'atelier technique.

La mission est composée de plusieurs phases :

- ✓ Phase 1 : Assistance à la définition des besoins.
- ✓ Phase 2 : Élaboration du dossier de consultation des bureaux d'études pour la mise en œuvre du projet (Avis d'appel public à la concurrence, Règlement de consultation, Acte d'engagement, Cahier des clauses particulières).
- ✓ Phase 3 : Analyse des offres et assistance au choix du bureau d'études, y compris audition et négociation (le cas échéant).

Le coût se décompose en demi-journée d'intervention au prix de 350.00 € l'unité de la manière suivante :

- ✓ Phases 1 à 2 : 4 demi-journées
- ✓ Phase 3 - nombre de demi-journées facturées défini en fonction du nombre d'offres reçues :
 - Jusqu'à 5 offres reçues : 4 demi-journées
 - De 6 à 7 offres reçues : 5 demi-journées
 - Plus de 7 offres reçues : 6 demi-journées

.../...

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 035-213503386-20260907-D036_2026-DE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'atelier technique entre la commune et le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 07 septembre 2026
Le Maire,

Yannick Fouet

